

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-16-0524 du 10/02/2016**

Arrêté du 3 février 2016

ARRETE RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE  
DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté rapporte et porte affectation d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe.

Date d'application : 01/01/2016

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE  
DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE

Direction Générale des Finances Publiques

**ARRÊTÉ** Rapportant et portant affectation d'une  
Inspectrice divisionnaire des finances  
publiques hors classe

**LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- VU l'arrêté du 18 novembre 2015 portant affectation d'une Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe

**ARRÊTE :**

**Article 1er :** Sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2015 en tant qu'elles concernent l'affectation de Mme Christine LEPRINCE, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe :

Affectation - Ancienne situation	B38 – Services centraux – Bureau FSUP
Affectation - Nouvelle situation	B38 – Services centraux – Bureau RH2C

**Article 2 :** Mme Christine LEPRINCE, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, est affectée dans les conditions ci-après indiquées :

Affectation - Ancienne situation	Services Centraux - Bureau RH-2C – Cellule Médiation Sociale
Affectation - Nouvelle situation	Services Centraux - Sous-Direction de la Gestion du Personnel et des Parcours Professionnels - Cellule Médiation Sociale

**Article 2 :** Les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 3 FÉVRIER 2016

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE, CHEF DU BUREAU RH-1B

CÉLINE CASTELEYN



BOFiP Direction générale des Finances publiques	
Directeur de publication : Bruno Parent	ISSN 2268-0756